

Règlement du PRIX DES LECTEURS FRANCE LOISIRS

Editions Nouvelles Plumes

4^{ème} année

Marraine de l'édition 2016 : Karine Giebel

Article 1

Les Editions Nouvelles Plumes en partenariat avec les Clubs France Loisirs, Belgique Loisirs et France Loisirs Suisse organisent un Prix Littéraire destiné à révéler au grand public un auteur qui n'avait jamais été publié auparavant ou était resté inconnu. Ce concours débute le 1^{er} décembre 2015 et prendra fin le vendredi 29 avril 2016 minuit sur le site www.nouvellesplumes.com concernant l'envoi des manuscrits. La Marraine de l'édition 2016 est Karine Giebel.

Article 2

Les candidats doivent écrire un texte sous forme de roman destiné aux adultes. (pas de *nouvelles*, pas de roman *jeunesse*...). Les auteurs présentant un roman dans l'un des genres suivants : SF, Fantasy, Fantastique, Young Adult...sont invités à postuler au Prix de l'Imaginaire ouvert jusqu'au 14 février 2016.

Il doit s'agir d'une œuvre originale, ni publiée ni en cours de publication, complète, sans illustrations, présentant un minimum de 400.000 signes. (signes = caractères espaces compris)

Les œuvres éditées à compte d'auteur ou déjà publiées en version numérique sont acceptées.

Les auteurs ayant déjà été publiés une fois à compte d'éditeur sont également acceptés si leurs ventes ont été faibles et n'ont pu bénéficier d'aucune médiatisation ou critique.

Un auteur déjà édité avec succès dans un genre littéraire spécifique mais présentant un ouvrage dans un genre nettement différent peut également concourir.

Article 3

Le Prix est ouvert aux auteurs d'expression française, sans distinction de nationalité, quel que soit leur âge. (mineurs compris donc)

Article 4

La présentation d'une œuvre au présent Prix est exclusive de toute participation à une compétition similaire jusqu'à proclamation des résultats du tri aux auteurs participants (cf article 7).

Une œuvre déjà envoyée aux Editions Nouvelles Plumes et ayant été refusée ne peut concourir à nouveau. Les œuvres ayant été évaluées par Nouvelles Plumes (Prix ou en dehors des prix) ne peuvent concourir non plus sauf en cas de re-écriture et amélioration significative, prenant en compte l'avis des lecteurs et éventuellement de l'éditeur..

La participation est sans obligation d'achat ou d'adhésion au club France Loisirs, Belgique Loisirs ou France Loisirs Suisse.

Article 5

Les manuscrits doivent impérativement être envoyés sous format électronique, exclusivement via le formulaire d'inscription situé sur le site www.nouvellesplumes.com (onglet situé à droite du site : 4^{ème} édition du Prix des lecteurs France Loisirs 2016).

Le questionnaire doit être rempli dans son intégralité, sous peine de nullité.

Le fichier informatique doit être non verrouillé, en format .doc ou .docx (pas de PDF SVP)

Article 6 :

La date limite d'envoi est fixée au vendredi 29 avril 2016 minuit, la date et heure de validation informatique du mail de confirmation envoyé aux candidats faisant foi.

Article 7

Sélection des manuscrits jusqu'à la décision finale :

Des sélections sont faites par Les Editions Nouvelles Plumes au fur et à mesure des envois. Les manuscrits retenus seront mis en lecture rapidement. Toutes les autres oeuvres ne seront pas évaluées par le comité de lecture, et leurs auteurs seront informés par mail de la raison principale du refus (critères qualitatifs, en dehors des refus motivés par le non respect des règles citées dans le présent règlement (Article 2). Leur compte sera supprimé en même temps que l'envoi du mail.

Cette sélection d'auteurs évalués, pouvant comporter un nombre important d'œuvres (plusieurs dizaines), sera lue par un comité de lecteurs (pouvant comporter plusieurs milliers de membres passionnés de lecture), constitué de personnes inscrites au comité de lecture Nouvelles Plumes via le site nouvellesplumes.com .

Chaque ouvrage sélectionné obtiendra une note de satisfaction générale (moyenne de toutes les notes obtenues) ainsi qu'une note d'appréciation littéraire, ce qui permettra d'établir des classements et une liste réduite de finalistes. Ces finalistes sont appelés également les « romans plébiscités », et répondront à 3 critères impératifs : A. notes globales de satisfaction et littéraire élevées- B- pourcentage de « coup de cœur » important, et C : absence de mauvaise appréciation. (un minimum de notes est exigé pour garantir la fiabilité des classements)

Choix du lauréat:

Un jury constitué de membres de la direction de Nouvelles Plumes, de la direction du livre de France Loisirs et de la marraine Karine Giebel lira les « romans finalistes » et choisira parmi eux le gagnant , le « Prix des lecteurs France Loisirs ».

Comme cela a été le cas lors des 3 éditions précédentes, et selon la qualité des ouvrages reçus, il pourra être éventuellement proposé à une liste plus large d'auteurs un contrat d'édition en vue d'être lancé également dans les Clubs France Loisirs, Belgique Loisirs et France Loisirs Suisse puis en librairie (en France, Belgique et Suisse).

Article 8

Le lauréat se verra proposer un contrat d'édition classique conforme aux usages de la profession. (contrat à compte d'éditeur), avec les Editions Nouvelles Plumes.

Article 9

Le roman sera publié (papier plus numérique) en avant première et pendant 6 mois (2 trimestres) dès le catalogue de fin d'année 2016 (puis celui de début 2017) des Clubs France Loisirs, Belgique Loisirs et France Loisirs Suisse et sera ensuite lancé en librairie en France, Belgique et Suisse, (soit à partir du mois d'Avril 2017 au plus tôt)

Article 10

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas décerner de Prix et ce sans que la responsabilité des Editions Nouvelles Plumes, de celle des Clubs France Loisirs, Belgique Loisirs et France Loisirs Suisse, ou de la marraine Karine Giebel ne puisse être engagée à quelque titre que ce soit.

Article 11

Les chiffres indiqués au niveau du nombre de manuscrits évalués ou concernant le comité de lecture sont cités à titre purement indicatif et pourront être modifiés à tout moment par les organisateurs et ceci sans obligation de notification et sans que cela puisse faire l'objet de contestations de la part des candidats.

Article 12

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle annulation du prix.

Article 13

Les décisions seront souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Article 14

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et des Conditions Générales d'utilisation de www.nouvellesplumes.com .

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si par suite de cas de force majeure ou d'événement imprévu, tout ou partie de l'opération devait être annulée, reportée, modifiée ou prolongée. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par France Loisirs et

Nouvelles Plumes, dont les décisions seront sans appel. Le règlement complet est disponible sur www.france-loisirs.com , www.belgiqueloisirs.be, www.franceloisirs.ch et sur www.nouvellesplumes.com